

PAR COURRIEL

Québec, le 10 avril 2026

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.438

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 mars dernier, dans laquelle vous demandiez à recevoir :

« [...] pour faire suite à ma demande Dossier : 25-26.392.

En référence au lobby suivant et pour les années de 2020 à 2025:
<https://www.carrefourlobby.quebec/afficher/declaration-leo/publique/Ile/E20-LE03112/mandats>

Où il est fait mention de:

"Dans le cadre de la COVID-19, la FMSQ a expédié une lettre le 8 avril 2020 à la ministre de la santé et à la ministre de la Justice. Cette lettre a pour but de leur demander qu'un arrêté ministériel soit adopté par le gouvernement du Québec afin que les médecins spécialistes reçoivent l'assurance qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique, ils ne pourront être poursuivis en justice, que ce soit à un niveau civil, pénal ou criminel, pour avoir, de bonne foi, rendu des services de santé en conformité des protocoles, directives, plans de contingence, plans régionaux d'organisation de services médicaux, recommandations relatives à la dispensation des services médicaux, réaffectations d'effectifs, cadres de travail ou toute autre mesure de cette nature, implantés par le gouvernement à l'occasion de l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19."

... 2

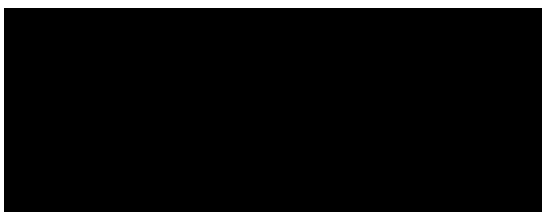
1. Je désire obtenir, une copie du ou des document(s) ainsi que toutes correspondances, échanges, dans le cadre de la Covid-19, entre la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec) et la ministre de la santé ET une copie du ou des document(s) ainsi que toutes correspondances, échanges, dans le cadre de la Covid-19, entre la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec) et le Ministère de la Santé et des Services sociaux.
2. Je désire également obtenir une copie de la lettre mentionnée ainsi que toutes correspondances, échanges, suite à cette lettre: entre la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec) et la ministre de la santé ET toutes correspondances, échanges, entre la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec) et le Ministère de la Santé et des Services sociaux.
3. Je désire également obtenir une copie du ou des document(s) ainsi que toutes correspondances, échanges mentionnant un arrêté ministériel adopté suite à la demande de la FMSQ (Fédération des médecins spécialistes du Québec). (*sic*) »

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, nous n'avons recensé aucun renseignement répondant au libellé de votre demande au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p.j. 2